

Séance du conseil municipal du 24 février 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : CHAMPION Kalyne, GIRAUD Marc, GAUTHIER Clarisse, JULLIOT Alexandre, LAMY Anthony, PAILLARD Alain, PIAU Valérie, DESMONTILS Olivier.

Absents excusés : PESCHÉ Nicole

Secrétaire de séance : GAUTHIER Clarisse

➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2022

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 13 janvier 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ DEL 20220224-01 : MANDAT DONNÉ AU CDG 53 POUR L'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES

Considérant que l'actuel contrat groupe de couverture des risques statutaires du personnel territorial arrive à échéance le 31 décembre 2022,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques, ce qui peut rendre les taux de primes plus attractifs,

Considérant que dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité est dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise du CDG, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE : DE DONNER UN AVIS FAVORABLE

➤ DEL 20220224- 02 : REPAS DES AINÉS

Dans le cadre du repas des aînés organisé chaque année, Madame le Maire propose de solliciter le restaurateur d'Athée afin de proposer des plats à emporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir le menu proposé par le restaurant au prix de 17,50 €

DE RETENIR la date du 26 février 2022

DÉCIDE que la collectivité prendra à sa charge 5 € pour les habitants d'Athée de plus de 60 ans.

DÉCIDE qu'un stylo et un jeu de cartes seront remis à chaque personne commandant un repas.

➤ DEL 20220224-03 : SUBVENTIONS 2022

Les demandes de subventions ont été étudiées et sont réparties comme suit :

Associations	Votés
Anciens AFN Athée (1)	110,00 €
Comice Agricoles Craon	35,00 €
Comité de Jumelage CRAON / BUCHENBERG	40,00 €
Comité de Jumelage CRAON / ISZKASZENTGYÖRGY	40,00 €
Comité de Jumelage CRAON / OKEHAMPTON	40,00 €
Comité des Fêtes d'Athée	325,00 €
Les Nociers d'Athée	110,00 €
Union Sportive d'Athée	450,00 €
Maison Familiale Rurale de l'Hippodrome	70,00 €
Total	1 220,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,
DÉCIDE d'attribuer les subventions pour l'année 2022 Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 à l'article 6574.

➤ **DEL 20220224-04 : DEVIS REMPLACEMENT TABLES ET CHAISES RESTAURANT « LE PETIT ATHÉEN**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu les devis pour le remplacement des tables et des chaises pour le restaurant :

- Devis chaises ADEQUAT : 1287,20 € HT
- Devis tables UGAP DIRECT : 3328,24 € HT

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE les devis pour un montant total de 4615,44 € HT.

➤ **DEL 20220224-05 : DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu les offres de prix pour les travaux de voirie Lotissement du Prieuré, allées dans le cimetière, empièchement parking terrain de foot le long de la D590 et enrobé lotissement du Prieuré. 2 devis sont présentés.

- **SAS CHAZÉ TP** **45 315,00 € HT**
 - Enrobé voirie lotissement du Pieuré : *28 980,00 € HT*
 - Allées droite et gauche du cimetière : *16 335,00 € HT*

- **SA TP PIGEON** **34 859,50 € HT**
 - Enrobé voirie lotissement du Pieuré : *21 580,00 € HT*
 - Allées droite et gauche du cimetière : *9 891,25 € HT*
 - Empièchement parking terrain de foot longeant D 590 : *3 688,25 € HT*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

VALIDER le devis de l'entreprise SA TP PIGEON pour un total de 34 859,50 € HT.

➤ DEL 20220224-06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ DEL 20220224-07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021- BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ DEL 20220224-08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur GIRAUD Marc, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif et présente le détail des comptes 2021 dressé par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal qui peut se présenter comme suit :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2021				
Opérations de l'exercice	283 641,78 €	363 549,30 €	39 861,37 €	29 263,96 €
Résultat de l'exercice		79 907,52 €		-10 597,41 €
Résultats 2020 reportés		407 371,68 €		66 945,27 €
Résultat de clôture 2021		487 279,20 €		56 347,86 €
		543 627,06 €		

➤ **DEL 2022024-09 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur GIRAUD Marc, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif et présente le détail des comptes 2021 dressé par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget lotissement qui peut se présenter comme suit :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2021				
Opérations de l'exercice	59 698,00 €	58 661,00 €	51 258,40 €	59 698,00 €
Résultat de l'exercice		-1 037 €		8 439,60 €
Résultats 2020 reportés		7 035,49 €		2 208,40 €
Résultat de clôture 2020		5 998,49 €		10 648,00 €
		16 646,49 €		

➤ **DEL 20220224-10 : DURÉE AMORTISSEMENT**

Considérant que l'effacement de réseau -rue de Bel Air et route de Livré, dépense votée par délibération n°20140904_11 pour un total de 103353,06 €.

Considérant que le fonds de concours voirie, dépense votée par délibération n°2021-06/118 pour un total de 4771,15 €.

Après délibération, le conseil municipal :

DÉCIDE de fixer pour les sommes imputées aux comptes 2041512 et 2041581 la durée d'amortissement à 10 ans.

➤ **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022**

Un planning a été établi pour l'organisation des journées des 10 et 24 avril lors de l'élection présidentielle.

➤ **ASSOCIATION LES NOCIERS**

Suite à la demande de l'association, le Conseil Municipal refuse la gratuité de la salle de l'Oudon à cause des coûts d'entretien et de chauffage.

➤ **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Le dispositif argent de poche aura lieu du 11 au 15 avril 2022 et du 18 au 22 juillet 2022.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Une course cycliste aura lieu le 27 mars 2022. Des membres du Conseil Municipal se tiendront au niveau du cimetière, en bas du pont, route de Craon et au bout du chemin de la Rivière.
- Le coût du City Stade serait d'environ 70000 €. En attente d'un autre devis.
- 2 devis de l'entreprise PIHOUR sont à l'étude pour drainage fossé et empiérement du chemin de la Gaulerie.
- Une demande de devis est en cours pour le remplacement de la pancarte ATHÉE.
- Le changement des portes et fenêtres de la Maison des Associations est à l'étude. Un premier devis est de 2312,27 €. Un second devis est demandé à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- M. Aurélien BELLION, agent communal, effectue 24 h/ semaine au lieu de 27 depuis le 7 février 2022 un arrêté va être établi.

SIGNATURES

Nadine MARTIN-FERRÉ

Marc GIRAUD

Alain PAILLARD

Clarisse GAUTHIER

Anthony LAMY

Valérie PIAU

Nicole PESCHÉ

Alexandre Julliot

Kalyne Champion

EXCUSÉE

Olivier DESMONTILS